



Conseil municipal
Jeudi 29 juillet 2021
19h en salle des fêtes

Présents : Mmes Christèle Garcia, Angélique Baraille, Camille Lopitiaux, Valérie Szlizanowski dit Laroche Medjadji ;

MM. Jean-Marc Ailhas, Michel Desplats, Alexis Dompeyre, Sylvain Hemmer ;

Absents excusés : Mmes Audrey Maurial, Valérie Rabault, M. Victor Melo

Absent :

Procuration : Mme Valérie Rabault à M. Sylvain Hemmer, Mme Audrey Maurial à M. Jean-Marc Ailhas, M. Victor Melo à M. Michel Desplat.

Date de convocation : 19 juillet 2021

Date d'affichage : 19 juillet 2021

Secrétaire de séance : Alexis Dompeyre

Séance ouverte à 19h10

Compte rendu du conseil du 10 juin 2021 :

Aucune demande de modification du compte-rendu.

Compte rendu du 10 juin 2021 adopté à l'unanimité.

1. Tarifs de la cantine scolaire dans le RPI pour l'année 2021/2022

La gestion des services de cantine du RPI (3 cuisines différentes) est centralisée à l'Honor de Cos. Les tarifs sont fixés après concertation des 3 maires et chaque commune valide la décision prise.

Repas	2020 / 2021	2021/2022
Élève	2,50 €	2,55 €
Adulte	4,90 €	4,95 €

Ces tarifs n'incluent pas les charges de salaires et les charges liées au bâtiment.

Délibération n°1 : L'augmentation de 5 centimes par repas est validée à l'unanimité.

2. Création de deux emplois liés au temps d'activités périscolaires (TAP)

Les 2 personnes qui ont assuré les TAP cette année ne veulent pas poursuivre à la rentrée. Il est nécessaire de procéder à un nouveau recrutement (rappel : le lundi de 15h15 à 16h15 en période scolaire). Pour cela, il faut inscrire au budget 2 emplois non permanents à temps non complet au grade d'adjoint territorial d'animation 2^e classe, rémunéré sur la base de l'indice brut 1^{er} échelon pour 1 heure hebdomadaire.

Il est demandé au conseil d'autoriser Mme le Maire à procéder à ce recrutement et à signer les contrats qui en découlent.

Délibération n°2 : Le conseil autorise Mme le Maire à procéder à toutes les démarches de recrutement de ces deux agents à l'unanimité.

3. Validation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif 2020.

Le document en question a été adressé aux conseillers soit par voie électronique, soit par courrier papier.

Le code général des collectivités territoriales impose la réalisation d'un rapport qui doit être présenté à l'assemblée délibérante de la commune dans les 9 mois suivant la clôture de l'exercice et faire l'objet d'une délibération. Cela concerne 384 habitants.

Délibération n°3 : Le conseil valide le rapport annuel « Prix et qualité du service de l'assainissement non collectif 2020 » à l'unanimité.

4. Validation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif 2020

La démarche est identique à la précédente et concerne 84 habitants.

Délibération n°4 : Le conseil valide le rapport annuel « Prix et qualité du service de l'assainissement collectif 2020 » : Unanimité.

5. Convention de mise à disposition de la maison Wallaert

Concerne la maison acquise via le portage par l'EPFL en décembre 2020 rue de la Liberté, appelée Maison Wallaert.

Après l'entrevue de Mme le Maire avec les deux représentantes de l'EPFL, une convention de mise à disposition à partir du 1^{er} novembre 2021 sera signée après celle de mise à disposition précaire.

Elle est utilisable à titre gracieux (entreposer le matériel pour libérer l'atelier qui sera en travaux).

Délibération n°5 : Le conseil autorise Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition – Unanimité

6. Convention entre les communes du RPI pour l'acquisition d'outils psychométriques nécessaires à l'intervention de la psychologue dans les écoles

La psychologue intervenant dans le RPI a besoin de matériel et elle a fourni deux devis (844,74 euros et 1958,34 euros). Le premier devis a été choisi et chaque commune paie au prorata du nombre d'habitants au 1^{er} janvier de l'année soit, pour Piquecos :
447 h. x 0,30 € = 134,72 euros.

***Délibération n°6 : Le conseil autorise Mme le Maire à signer la convention d'achat du RPI –
Unanimité***

7. Questions diverses

- Dernières consignes sanitaires : discussion sur le pass sanitaire et la tenue du prochain marché gourmand. Le conseil décide de ne pas autoriser cet évènement.
- Cloche de l'église St Félix : l'assurance dommages électriques prend en charge le dossier en appliquant une vétusté de 60% (au vu de notre fidélité).
Reste à charge pour la commune 1034.64 € sur la facture de 2176,80 €.
- Bulletin municipal : remerciements aux personnes investies.
La préparation doit se faire tout au long du semestre, appel est fait aux rédacteurs potentiels.
Prix d'impression abordable.
- Défibrillateur livré : déterminer l'emplacement de pose (entre sas et porte WC).
- Problème de propreté de la salle des fêtes : constatation déplaisante de devoir prêter la salle en l'état.
- Problème de délimitation du terrain Cassagneau en bordure du terrain devant l'atelier : environ 250 m2 sur l'espace public ont été rognés.
Trouver un arrangement.
- Personnel : l'agent technique, M. David Delrieu, a fait connaître son souhait de quitter la commune. Le conseil ne s'y oppose pas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30